



ARRETE N° 2022-008

DE FERMETURE DE CAPACITE D'ACCUEIL

Portant modification de l'arrêté n°15-044 du 30 mars 2015

**Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP)
du Lycée Virginia Henderson**
100 Avenue Charles Vaillant – 95400 Arnouville

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 ;
- VU** la délibération du Conseil Régional d'Île-de-France, n° CP 2019-119 du 19 mars 2019 approuvant le règlement régional d'autorisation des formations paramédicales ; modifié par délibération n° CP 2020-122 du 4 mars 2020 ;
- VU** l'arrêté n° 15-044 du 30 mars 2015 autorisant l'ouverture de 24 places dans la section de formation d'auxiliaires de puériculture ;
- VU** l'arrêté n°2021-120 du 2 juillet 2021 portant délégations de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR) ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 26 novembre 2021 ;

Considérant l'impossibilité pour le Lycée Virginia Henderson à Arnouville de poursuivre son activité de formation de la section de formation d'auxiliaires de puériculture.

Article 1

Autorise la fermeture de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du Lycée Virginia Henderson, situé 100 Avenue Charles Vaillant à Arnouville (95).

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 3 exemplaires
Le 5 janvier 2022

La présidente du Conseil Régional
Madame Valérie Péresse

Par délégation,

La cheffe du Service des Relations avec les organismes
Valérie VARAULT

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr